



Allaman, le 3 novembre 2015

Préavis municipal N° 9/2015

Budget 2016

Au Conseil général d'Allaman

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes, ainsi qu'aux articles 81 et suivants du Règlement du Conseil général d'Allaman du 3 décembre 2007, nous vous soumettons le budget de la bourse communale pour l'année 2016. Lors de l'établissement de celui-ci, nous sommes restés aussi réalistes et pragmatiques que possible et tenons compte aussi de la modification importante intervenue durant cette année 2015.

Les chiffres définitifs du nouveau budget 2016 se présentent comme suit :

	Effectif au 31.12.2014	Budget 2016
CHARGES	3'104'240.63	2'579'811.00
REVENUS	3'459'820.04	2'333'861.00
EXCEDENTS DE PRODUITS	355'579.41	
EXCEDENTS DE CHARGES		245'950.00

Le budget 2016 n'est pas influencé par des acomptes Facture Sociale anormaux. Nous avons fait en sorte de corriger cela. Les comptes 2014 incluent des droits de successions perçus pour un total de CHF 679'826.60 qui ont été corrigés en 2015.

Au niveau de l'Administration, les revenus sont stables, les charges en légère augmentation de CHF 10'000.00 environ (notamment les rétributions, les charges sociales, l'économat y compris l'archivage annuel et notre part aux déficits lignes de transports).

Pour les Finances, nous avons tenu compte du taux d'imposition actuel, de l'impôt foncier et des nouveaux habitants à venir en regard des appartements qui seront mis en location. Ceci est calculé avec prudence. Péréquation compte de sortie, le montant de CHF 440'891.00 est similaire au budget 2015.

Dans les Domaines et Bâtiments, les revenus sont stables et nous avons pris en compte, dans les charges, l'entretien des immeubles que nous devons effectuer pour un total de CHF 40'000.00 ainsi que l'équipement interne du bâtiment communal, le changement de mobilier à la grande salle, pour un total de CHF 16'000.00.

Pour les Travaux, les charges sont en augmentation de CHF 19'900.00. Ceci en relation avec le jardin du souvenir CHF 5'000.00, lavage des Eco-points CHF 4'700.00, ordures et déchetterie CHF 10'000.00. A relever dans le budget 2016 que nous devons percevoir, la taxe du Canton de Vaud pour les futures STEP, soit CHF 9.00 par habitant, ce qui se traduit avec CHF 3'609.00 dans les comptes Réseaux d'égouts et d'épuration.

En matière d'Instruction Publique, les chiffres sont à la baisse de CHF 10'374.00 en raison du nombre d'élèves qui est plus important dans le cycle primaire et aussi en raison de l'application de Harmos.

Pour la Police, les charges sont pratiquement inchangées et les revenus sous forme d'imputation interne et de prélèvement sur les fonds de réserve en tiennent compte.

La Sécurité Sociale, tient compte de l'ARASMAC qui va en augmentant avec le parallèle du système Harmos et les structures d'accueil obligatoires. Pour la participation à des charges cantonales, le montant de CHF 444'138.00 est similaire au budget 2015.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 9/2015**
- **Entendu le rapport de la Commission des finances**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

DECIDE

d'accepter le Budget 2016, tel que présenté dans le Préavis municipal N° 9/2015.

Préavis adopté en séance de Municipalité du 12 octobre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Patrick Guex



La Secrétaire
Murielle Gilly



Annexes : - Budget 2016
- Tableau des investissements 2016